

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seysssel.com

contact : informations@es-seysssel.com



RCS Thonon-les-Bains

00013

Code APE 3513 Z

485 010 847

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIFS EN EXTINCTION pour les sites non résidentiels appartenant à une grande entreprise

TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL

en vigueur depuis le

01/02/2025

Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base HT* hors TVA		Option Heures Creuses HT* hors TVA	
3	15 A	-	10,58	11,92	/	/
6	30 A	10 A	13,48	15,44	13,46	15,69
9	45 A	15 A	16,24	18,81	16,30	19,29
12	60 A	20 A	18,99	22,18	19,14	22,89
15	-	25 A	21,64	25,45	21,85	26,35
18	-	30 A	24,14	28,57	24,67	29,93
24	-	40 A	30,05	35,72	30,87	37,64
30	-	50 A	35,64	42,54	36,34	44,63
36	-	60 A	41,13	49,27	41,89	51,69

Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)			
		kWh Base HT hors TVA		kWh Heures Pleines HT* hors TVA	
Base	3 à 9	13,22	16,59		
	12 à 18	13,22	16,59		
	24 à 36	13,22	16,59		
Heures Creuses	6 à 9	11,14	14,51	13,76	17,13
	12 à 18	11,14	14,51	13,76	17,13
	24 à 36	11,14	14,51	13,76	17,13

	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)	
	HT	hors TVA		HT	hors TVA
		Part fixe	+ Part variable		
Longues Utilisations	12,12	0,72	13,79	9,95	13,32
Courtes Utilisations	12,12	0,72	13,79	9,95	13,32

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus TICFE (2,25 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h (code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 22%		Taux TVA : 5,5%	
	Option Base		Option HC	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
3	6,10	1,34	/	/
6	8,92	1,96	10,18	2,23
9	11,74	2,57	13,63	2,99
12	14,56	3,19	17,08	3,75
15	17,38	3,81	20,53	4,50
18	20,20	4,43	23,98	5,26
24	25,84	5,67	30,88	6,77
30	31,48	6,90	37,78	8,29
36	37,12	8,14	44,68	9,80
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA		
	0,72	1,67		

1 Taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,25 c€/kWh)

valeurs à la
date de vigueur

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur
la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/02/2025
Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)
Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE
TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1%
fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou
courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent
M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 -
IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de
régularisation; prélèvement le 10 du mois
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 40 € HT.
Intervention pour impayé ou manquement contractuel :
Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,22 € HT - 3,86 € TTC / 35,45 € HT - 42,54 € TTC
Compteur non évolué prix réduction / suspension : 50,39 € HT - 60,47 € TTC / 50,39 € HT - 60,47 € TTC

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seysssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les
14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification
- Avec compteur évolué 1,45 € HT - 1,74 € TTC en standard
- Avec compteur non évolué 26,52 € HT en standard - 31,82 € TTC majorée de 35,83 € HT - 43 € TTC en version
express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,51 € HT 4,21 € TTC ; frais
d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 35,67 € HT - 42,8 € TTC.
Relève spéciale à la demande du client : 29,89 € HT - 35,87 € TTC.
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 35,83 € HT - 43 € TTC.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 63,22 € HT - 75,86 € TTC.
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seysssel.com.